

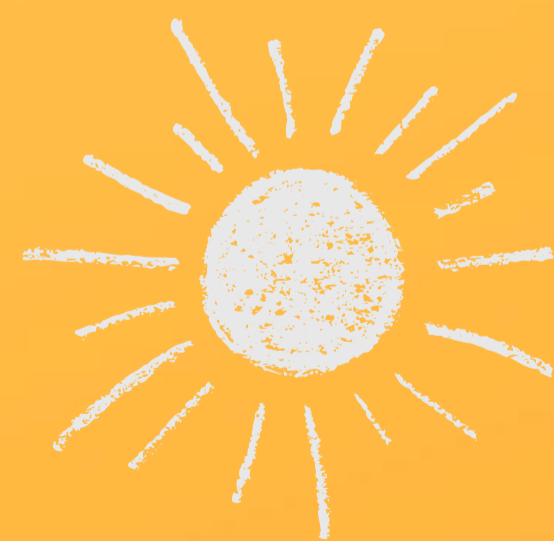


2020-2021

LE CAHIER DE LA RENTRÉE



Toutes les informations utiles pour les élèves,
les parents et les membres du personnel



Écoles préscolaires, primaires et secondaires

- Rentrée le mardi 1er septembre 2020

Formation professionnelle & Éducation des adultes

- Rentrée le jeudi 27 août 2020

Rencontre d'accueil virtuelle du nouveau personnel

- Le mercredi 26 août 2020

**Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais**


Pour nous joindre : 819 771-4548 | CSPO.QC.CA



Québec



TABLER DES MATIÈRES

- 
- 3** Mot de la directrice générale
 - 4** Nouvelle gouvernance
 - 6** L'éducation en période de pandémie
 - 7** Les services administratifs
 - 9** Questions et réponses
 - 11** Mozaïk Portail, site Web, Facebook et Mégafon
 - 13** Tempêtes et intempéries : services offerts et processus de décisions
 - 14** Transport scolaire
 - 17** Éducation des adultes
 - 18** Formation professionnelle
 - 20** Services de garde
 - 22** Activités, projets et événements du CSSPO
 - 23** Portes ouvertes et examens d'admission des écoles secondaires
 - 24** Des parents engagés : conseils, comités, organismes de participation
 - 26** Assemblées annuelles des établissements
 - 27** Gestion de l'information : accès aux documents, plaintes, divulgation
 - 29** Les écoles et les centres
 - 30** Calendriers scolaires 2020-2021



Mot de la directrice générale

Chers élèves, parents et membres du personnel,

Il me fait plaisir d'entamer avec vous cette nouvelle année scolaire qui marque un nouveau départ à bien des égards. Que ce soit la rencontre d'un nouvel enseignant ou de nouveaux amis, le début ou la poursuite d'un programme de formation ou encore un nouveau défi professionnel, nous vivons tous des moments de fébrilité. Vous serez plus de 19 000 élèves et près de 3000 employés au rendez-vous dans l'une de nos écoles primaires ou secondaires ou dans l'un de nos centres d'éducation des adultes, de formation professionnelle ou administratif. Je vous souhaite à tous et à toutes de vivre des rencontres significatives, des apprentissages riches et des défis stimulants!

Le CSSPO c'est :

- Plus de **19 000** élèves
- Près de **3 000** employés
- **25** écoles primaires
- **4** écoles secondaires
- **1** centre d'éducation des adultes
- **2** centres de formation professionnelle
- **1** école primaire (O36) et **2** écoles secondaires en construction (O40 et O41)

Le milieu de l'éducation vit des changements importants avec la transition des commissions scolaires en centres de services scolaires. Au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) nous poursuivons toutes les opérations courantes et offrons les mêmes services de qualité auxquels vous êtes habitués. Nous nous assurons aussi que les travaux en cours pour l'entretien des bâtiments et l'ouverture de nos nouvelles écoles soient réalisés. Nous sommes d'ailleurs déjà en planification et négociation pour les projets à moyen et long termes qui permettront de répondre à la croissance démographique.

Nous saisissons cette période de renouveau pour faire des choix bénéfiques et prendre les décisions qui s'imposent pour la réussite des élèves. Nos valeurs de valorisation, d'accueil, d'accompagnement et d'engagement demeurent toujours à la base de notre organisation et l'élève reste au cœur de nos priorités. Au CSSPO, nous avons du

personnel engagé et compétent qui fait la fierté de l'organisation. La collaboration entre les diverses équipes mène à des innovations pédagogiques reconnues et des initiatives originales et diversifiées pour encourager la persévérance scolaire.

Signe que la nouvelle année scolaire est bien arrivée, je suis heureuse de vous présenter l'édition 2020-2021 du Cahier de la rentrée qui comprend toutes les informations utiles pour votre cheminement scolaire au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. En plus de vous inviter à lire attentivement ce cahier, je vous encourage à consulter régulièrement, tout au long de l'année, le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du CSSPO qui demeurent des sources intarissables d'informations et les moyens privilégiés pour communiquer rapidement les nouvelles de dernière heure.

Aux milliers d'élèves, jeunes et adultes, qui franchissent une nouvelle étape de leur parcours scolaire avec nous, aux parents qui les encourageront à persévérer et aux membres du personnel qui les accompagneront vers la réussite et chemineront professionnellement, je vous souhaite une année scolaire exceptionnelle !

Nadine Peterson
Directrice générale



Nouvelle gouvernance

Transition de la Commission scolaire en Centre de services scolaire

Depuis l'adoption de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, le 8 février 2020, un nouveau modèle de gouvernance scolaire est mis en place au Québec. Les commissions scolaires, comme nous les connaissions, sont devenues des centres de services scolaires. La période de transition entre l'ancien et le nouveau modèle de gouvernance devait initialement se dérouler jusqu'au 15 juin 2020, mais en raison de la pandémie de COVID-19, cette échéance a été repoussée au 15 octobre 2020.

La transition de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais en Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) se fait dans la continuité des opérations courantes. Tous les services offerts se poursuivent et le personnel continue de répondre aux besoins des élèves tel qu'à l'habitude.

Les principaux changements

Le Conseil des commissaires

Le rôle des commissaires a pris fin dès la sanction du projet de loi, le samedi 8 février 2020.

La direction générale

Durant la période de transition, soit du 8 février au 15 octobre 2020, la directrice générale occupe les fonctions et pouvoirs qu'occupait le Conseil des commissaires.

Le comité consultatif transitoire

En attendant l'entrée en fonction du Conseil d'administration du CSSPO, prévue le 15 octobre 2020, un comité consultatif transitoire a été constitué afin de soutenir la direction générale dans sa prise de décision. Les [membres de ce comité](#) ont principalement été désignés selon les modalités proposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le conseil d'administration

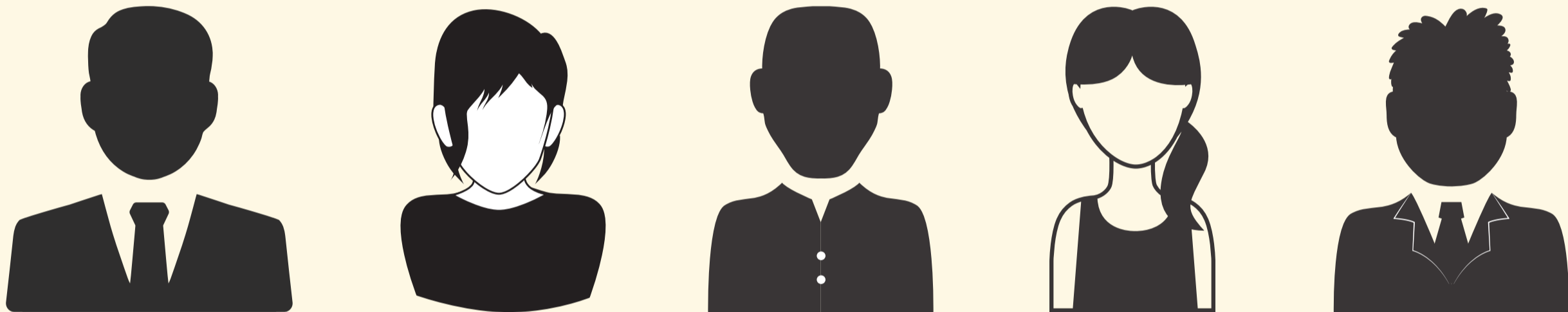
À compter du 15 octobre 2020, les membres désignés au conseil d'administration entrent en fonction. Le conseil d'administration tiendra alors des séances publiques. Les dates de ces séances seront connues ultérieurement et indiquées dans la section « Événements à venir » sur la [page d'accueil](#) du site Web du CSSPO.



Composition du conseil d'administration

À partir du 15 octobre 2020, le CSSPO sera dirigé par un conseil d'administration composé de 15 membres élus ou désignés pour des mandats de deux à trois ans, selon des [critères spécifiques](#) : 5 membres des comités de parents (représentant chacun un [district](#)), 5 membres du personnel scolaire et 5 représentants de la communauté.

Membres parents d'un élève



Membres du personnel scolaire



Membres représentants de la communauté



L'éducation en période de pandémie

La rentrée scolaire 2020-2021 se déroule dans un contexte bien particulier de pandémie. Pour certains élèves, la rentrée sera l'occasion d'un retour à l'école après plusieurs mois d'absence et une adaptation aux nouvelles consignes à suivre en milieu scolaire pour se protéger de la COVID-19. D'autres élèves, qui avaient terminé leur dernière année scolaire en classe, constateront qu'ils seront une fois de plus accueillis par du personnel bienveillant et compétent qui veillent au respect des consignes sanitaires et de distanciation en vigueur.

En effet, les consignes de la Santé publique continuent de s'appliquer dans tous les établissements du CSSPO :

MESURES DE DISTANCIATION SOCIALE APPLIQUÉES

BALISES CLAIRES ÉTABLIES SUR LE PORT DU COUVRE-VISAGE

MESURES D'HYGIÈNE RENFORCÉES

ACCÈS REFUSÉ AUX ÉLÈVES OU AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI PRÉSENTENT DES SYMPTÔMES ASSOCIÉS À LA COVID-19

En cas de [symptômes](#), la personne doit obligatoirement demeurer à la maison et suivre les [consignes établies](#) par le gouvernement du Québec.

PROTOCOLE TRÈS STRICT À APPLIQUER LORSQU'IL Y A UN CAS POTENTIEL OU CONFIRMÉ

En raison de l'évolution de la situation et des décisions prises par les autorités publiques pour protéger la population, il est important de consulter régulièrement le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du CSSPO de même que votre courriel afin d'être à jour sur les informations transmises en lien avec le milieu scolaire.





Les services administratifs

La direction générale

La direction générale assume un rôle mobilisateur autour de la mission éducative. Responsable de la gestion et des ressources de l'organisme pour l'ensemble de ses établissements et de ses champs d'activités, elle doit s'assurer que les services offerts à sa clientèle respectent les programmes édictés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Elle orchestre de nombreux projets qui visent essentiellement la réussite éducative et l'atteinte des objectifs de sa mission.

Secrétariat général et communications

Il exerce un rôle de services-conseils et d'expertise auprès de la direction générale et de tous les gestionnaires du Centre de services scolaire en matière de vie corporative. Il favorise le développement de liens solides entre les écoles, les centres et les différents publics (parents, élèves, citoyens, partenaires, etc.).

- Encadrements légaux
- Traitement des plaintes des parents, des élèves et des entreprises ou groupes d'entreprises intéressés à participer aux processus d'appel d'offres public
- Communications internes et externes
- Relations avec les médias
- Organisation d'événements spéciaux
- Gestion documentaire
- Sécurité de la gestion de l'information
- Traitement des demandes d'accès à l'information



Ressources éducatives

L'équipe soutient les écoles primaires et secondaires en lien avec la mission de l'école québécoise d'instruire, de socialiser et de qualifier chaque élève. Elle coordonne l'organisation et le développement des services d'enseignement et des services personnels aux élèves, et ce, pour la clientèle jeune et adulte de la formation générale et de la formation professionnelle. Elle assure un important rôle de soutien pédagogique aux écoles.

- Application du Régime pédagogique et des programmes d'études
- Approches pédagogiques
- Organisation des services EHDA
- Insertion professionnelle
- Formation continue

Organisation scolaire et transport

L'équipe planifie les besoins actuels et futurs du CSSPO en termes de clientèle scolaire et veille à assurer un transport scolaire sécuritaire aux élèves.

- Admission et affectation des élèves
- Transport scolaire
- Déclaration de la clientèle au MEES





Technologie de l'information

L'équipe outille et soutient les établissements dans le développement des compétences du 21e siècle par l'intégration de la technologie.

- Parc informatique
- Réseau
- Téléphonie
- Applications
- Stratégie numérique du MEES

Service régional de la formation professionnelle en Outaouais

Unique au Québec, ce service a une offre spécialisée de programmes de formation professionnelle.

- Diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- Service aux entreprises

Ressources humaines

L'équipe contribue quotidiennement à la réalisation de la mission éducative par le recrutement, la dotation, la fidélisation et le développement des employés tout en contribuant à leur bien-être et à leur épanouissement.

- Embauche
- Présence au travail et qualité de vie
- Rémunération
- Relations de travail
- Accessibilité à l'emploi
- Programme de valorisation du personnel

Ressources matérielles

L'équipe travaille pour entretenir les immeubles du CSSPO afin d'assurer un environnement éducatif sain, sécuritaire et stimulant aux élèves et au personnel.

- Bâtiments
- Mesures
- d'économie d'énergie
- Construction
- Rénovation
- Développement durable

Ressources financières

L'équipe gère rigoureusement les fonds publics qui lui sont confiés et en fait une répartition équitable.

- Budget
- Taxe scolaire





À votre écoute

Vous avez des questions?

Nous avons des réponses!

Où dois-je inscrire mon enfant et quels documents sont nécessaires?

Toute inscription au primaire et au secondaire se fait à l'école de quartier. Pour connaître votre école, veuillez consulter la [section Cartes](#) du site Web du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO). Le Centre de services scolaire tiendra sa période d'admission pour le préscolaire au mois de janvier 2021; de plus amples renseignements seront diffusés à la fin de l'automne. Le parent doit apporter le certificat de naissance grand format de l'enfant où apparaissent les noms et prénoms des parents et une preuve de résidence sur le territoire du CSSPO. Si l'enfant est déjà inscrit dans un autre centre de services scolaire, le dernier bulletin disponible est requis.

Mon enfant peut-il fréquenter le préscolaire 4 ans?

Il existe des conditions particulières pour la fréquentation des élèves au préscolaire 4 ans. Vous êtes invités à communiquer avec le CSSPO ou encore avec votre établissement afin de connaître ces conditions.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les établissements suivants offrent des classes de préscolaire 4 ans : École Jean-de-Brébeuf, École Saint-Paul, École du Parc-de-la-Montagne, École Notre-Dame, École au Cœur-des-Collines, École Saint-Rédempteur et École de la Vallée-des-Voyageurs (Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie et Immeuble Sainte-Marie).

Quel âge doit avoir mon enfant pour fréquenter le préscolaire 5 ans?

Votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre de l'année en cours pour pouvoir être inscrit à l'école de votre secteur au préscolaire 5 ans.

Que faire si je déménage sur le territoire du Centre de services scolaire?

Si vous habitez déjà le territoire du CSSPO, vous devez aviser le plus rapidement possible l'école fréquentée par votre enfant. Le dossier sera alors expédié à l'école qui accueillera votre enfant. Si vous êtes nouveau sur le territoire du CSSPO, vous devez vous présenter à l'école de votre quartier. Vous pourrez y remplir les documents pertinents. Pour connaître votre école, veuillez consulter la [section Cartes](#) du site Web du CSSPO.

Pourquoi est-ce nécessaire de motiver l'absence de mon enfant?

La *Loi sur l'instruction publique* oblige la fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, c'est pourquoi il est nécessaire de motiver l'absence de votre enfant en appelant à l'école (et non au Centre de services scolaire) afin d'assurer sa sécurité et d'épargner un temps précieux au personnel de l'école.

Où puis-je trouver de l'information pour mieux comprendre le système scolaire?

Nous vous invitons à consulter la section [Info-Parents](#) du site Web du CSSPO. Vous pouvez également visiter le [site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#).



Mon enfant fréquentera l'école secondaire l'an prochain; que dois-je savoir?

L'école primaire, en collaboration avec l'école secondaire assignée à l'école primaire, organise des activités de transition : visites, informations et journée porte ouverte à l'école secondaire. Pour la rentrée 2020-2021, en raison de la pandémie, des vidéos sur la transition primaire-secondaire sont disponibles sur le site Web des écoles secondaires.

Comment puis-je participer à la réussite de mon enfant?

Vous participez à la réussite de votre enfant en le motivant et en lui offrant toutes les possibilités de s'inscrire aux différents programmes dispensés par l'école ou en l'incitant à participer à des projets, tels que les périodes de récupération, le tutorat, etc., qui font partie des activités de l'école et aident les élèves éprouvant des difficultés. Votre intérêt concernant ses études, sa présence à l'école, ses choix de cours ou le choix de ses amis sont d'excellents moyens pour l'encourager à persévérer.

Pour mieux connaître l'environnement de votre enfant, rien de mieux que de s'impliquer à son école. Branchez-vous au [Mozaïk Portail Parents](#) pour connaître le dossier de votre enfant!

Que faire si mon enfant vit une situation difficile à l'école (échec, difficulté d'adaptation, intimidation, etc.)?

Avant tout, il est important de ne pas tarder à dénoncer la situation auprès de l'enseignant ou de la direction de l'établissement. Il ne faut pas attendre, même si vous avez parfois l'impression que c'est anodin. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Que dois-je faire si je ne suis pas satisfait d'une décision concernant mon enfant?

Vous devez d'abord communiquer avec la direction de l'établissement avant de communiquer avec le Centre de services scolaire. Par la suite, si la situation n'est toujours pas satisfaisante, vous pouvez communiquer avec le Service du secrétariat général du Centre de services scolaire responsable du traitement des plaintes en remplissant le [formulaire de plainte](#). S'il persiste une insatisfaction, vous pouvez en appeler de la décision de la direction générale en vous adressant au [protecteur de l'élève](#).

Où puis-je rapporter un acte répréhensible?

La divulgation des actes répréhensibles est un élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Au CSSPO, toute divulgation peut être faite auprès du [secrétaire général](#) ou du [protecteur du citoyen](#).

Que dois-je faire si je souhaite retourner sur le marché du travail, compléter mes études ou encore faire reconnaître mon expérience?

Le CSSPO offre un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement pour vous. L'équipe du [SARCA](#) vous attend et pourra vous conseiller (819 776-4319).

À qui dois-je m'adresser si je souhaite travailler au CSSPO?

Le CSSPO recherche des gens passionnés qui ont à cœur l'éducation. Consultez la section « [Offres d'emploi](#) » du site Web du CSSPO ou encore la [page LinkedIn](#) du CSSPO pour découvrir comment postuler aux différentes offres et banques de candidatures disponibles.



Soyez informés... branchez-vous!

Site Web du CSSPO

Le [site Web du CSSPO](http://www.csspo.qc.ca) contient tous les renseignements publics relatifs à ses établissements et à l'administration. Que vous soyez élève, parent d'élève, membre du personnel ou citoyen, différentes sections ont été créées pour vous faciliter la recherche d'information et la navigation.

Toutes les informations de dernière heure, jugées importantes ou urgentes, se trouvent sur la page d'accueil. Vous êtes invités à consulter régulièrement le site Web pour vous tenir informés et à jour sur les dernières nouvelles relatives à l'éducation et au CSSPO.

Page Facebook

Suivez nos nouvelles et nos actualités sur notre [page Facebook du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais](#). Tous les avis publics, les événements, les activités, les invitations, les photos, les vidéos et les nouvelles en lien avec le CSSPO ou l'éducation s'y trouvent.

En plus d'accéder aux nouvelles de dernière minute, vous pourrez interagir avec une communauté dédiée à l'éducation ainsi que partager vos idées et vos trouvailles.

WWW.CSSPO.QC.CA

Page LinkedIn

Vous désirez travailler pour une organisation dynamique et stimulante? Découvrez toutes les offres d'emploi du CSSPO sur sa [page LinkedIn](#) ou encore dans la section « [Offres d'emploi](#) » de son site Web.

Le CSSPO offre un milieu riche et enrichissant, dont la forte croissance offre de nombreuses possibilités de carrières. Nous recherchons des gens passionnés qui ont à cœur l'éducation et qui souhaitent jouer un rôle dans le développement des générations actuelles et futures. Nous offrons un milieu ouvert sur la diversité culturelle et générationnelle où la valorisation, l'accueil, l'accompagnement et l'engagement guident nos actions.





NOUVEAUTÉ!

Mozaïk Portail

Pour tout connaître du dossier de votre enfant !

[Mozaïk Portail Parents](#) est la plateforme de communication entre l'école et la maison qui vous permet de trouver des renseignements utiles concernant le dossier scolaire de votre enfant, dont : les résultats scolaires, les absences, les devoirs, les finances, les messages de l'école et plus encore !

Convivial et agréable à consulter, cet outil permet de faire le suivi des apprentissages de votre enfant. De plus, le Portail est facilement accessible sur les appareils mobiles, tels les téléphones intelligents et les tablettes.

Mozaïk Portail Parents est également accessible à partir de la page d'accueil du [site Web du CSSPO](#) ainsi que sur la page d'accueil des sites Web des écoles.

Prenez note qu'à partir du moment où votre enfant ne fréquente plus un établissement scolaire du CSSPO, son dossier n'est plus accessible sur le portail. Nous vous encourageons à conserver une copie des informations disponibles sur le portail.

Pour toutes questions relatives à ce portail, s.v.p. contactez l'école de fréquentation de votre enfant.



mégafon

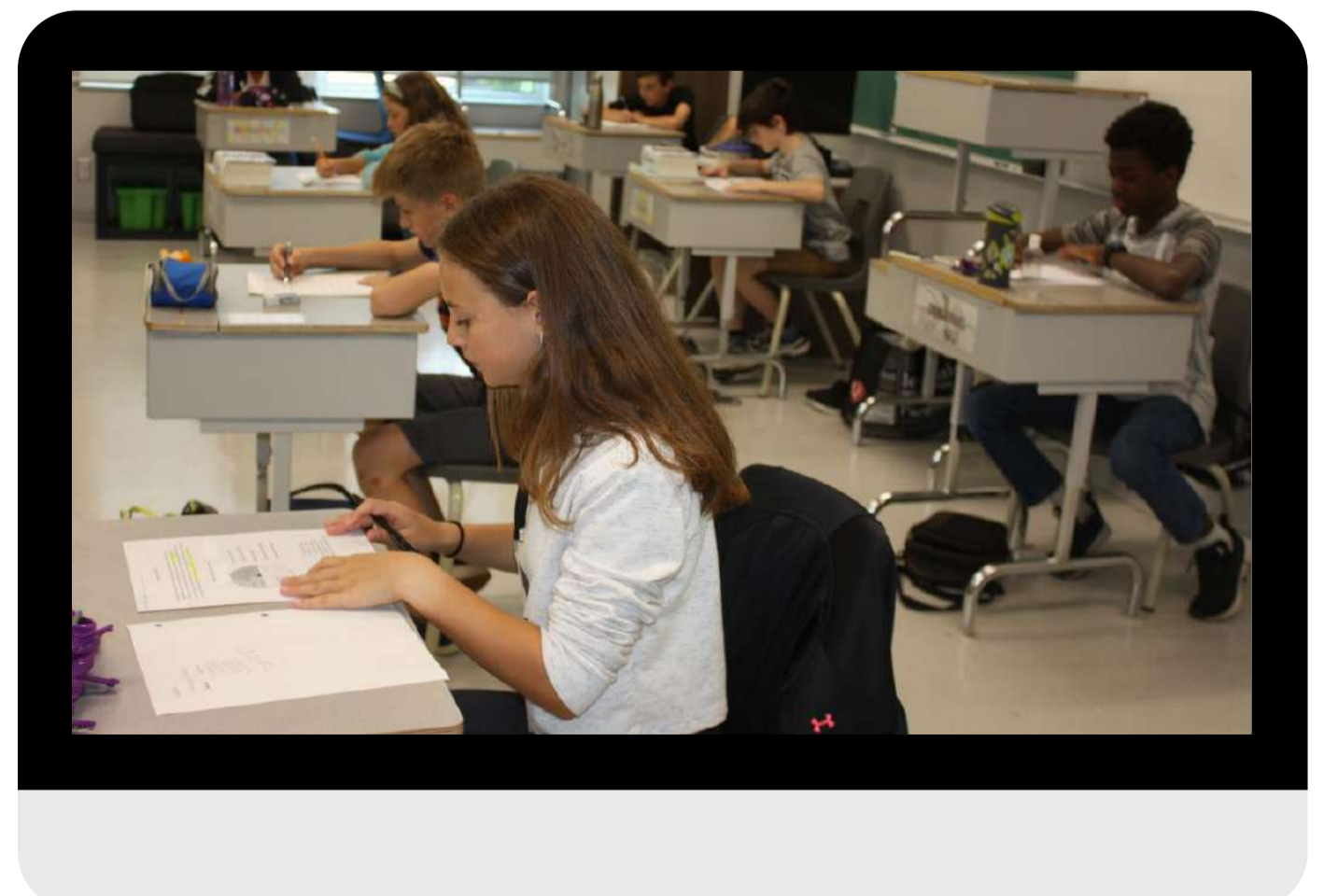
Mégafon

Recevez toutes les alertes importantes avec l'application Mégafon!

À partir de la rentrée 2020-2021, le CSSPO utilisera l'application mobile Mégafon pour transmettre ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application, vous pourrez sélectionner l'école de votre enfant ou le centre de formation que vous fréquentez et recevoir en temps réel tous les avis relatifs. Cette application est gratuite et ne nécessite aucun abonnement ni aucune entrée de données personnelles.

Pour savoir comment installer et configurer Mégafon, veuillez consulter le [Guide d'utilisation pour les parents et les élèves](#).





Tempêtes et intempéries... quels services scolaires sont offerts?

Est-ce qu'il y a
du transport
scolaire?

L'école
est-elle
ouverte ou
fermée?

Le CSSPO peut décider, en raison de mauvaises conditions climatiques (tempête de neige, verglas, routes impraticables, etc.) ou d'autre cas de force majeure (dégât d'eau, chauffage défectueux, etc.), de suspendre les cours, le transport scolaire ou le service de garde.

Toute l'information relative à la suspension des cours, du transport ou des services de garde est rapidement transmise via l'application Mégafon. Selon le type d'information et d'urgence, elle pourra également être publiée sur la page d'accueil du [site Web](#) ainsi que sur la [page Facebook](#) du CSSPO. Lorsque nécessaire, le CSSPO communique avec les médias pour leur transmettre l'information.

Dans la prise de décision quant au maintien ou non des cours, du transport scolaire ou des services de garde,

le CSSPO considère autant les élèves transportés que les élèves qui doivent se rendre à pied à l'école. Cependant, puisque vous êtes les premiers responsables de la santé et de la sécurité de votre enfant, lorsqu'il y a maintien des cours et que vous jugez que la situation dans le secteur où vous habitez est non sécuritaire pour votre enfant, il vous est possible de le garder à la maison pour la journée. Dans une telle situation, il importe d'informer l'école de son absence.

Advenant le cas où un courriel devait vous être envoyé pour vous aviser d'une suspension des cours, du transport ou des services de garde, il est important de fournir à l'école de fréquentation de votre enfant une adresse courriel valide et accessible en tout temps afin de recevoir tous les avis.

Est-ce que
le service de
garde est
ouvert?

Processus de prise de décisions en cas de tempêtes hivernales ou d'intempéries

- De 5h00 à 5h30 -

Évaluation de la situation

Consultation faite auprès :

- de la Ville de Gatineau ;
- des municipalités avoisinantes ;
- des centres de services scolaires de la région de l'Outaouais ;
- des avis météorologiques ;
- des transporteurs scolaires desservant le territoire du CSSPO.

- Entre 5h30 et 5h45 -

Analyse des informations et prise de décisions

À la lumière des informations fournies par le Service de l'organisation scolaire et du transport et le Service du secrétariat général et communications du CSSPO, la direction générale prend les décisions qui s'imposent.

- Entre 5h45 et 6h00 -

Annnonce des décisions

Les décisions sont annoncées via l'application Mégafon et pourront être publiées sur la page Facebook et le site Web du CSSPO et envoyées par courriel aux parents et aux médias.

Transport scolaire

Objectifs

- Faciliter l'accessibilité à l'école pour l'élève qui habite sur le territoire du Centre de services scolaire et qui fréquente l'école déterminée par ce dernier;
- Assurer à l'élève les meilleures conditions de transport scolaire, compte tenu des ressources;
- Prévoir les mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves transportés.

Définitions

Répondante ou répondant :

Père, mère ou toute autre personne qui, selon un document légal, est responsable d'un élève mineur.

Résidence :

Lieu d'habitation habituel de la répondante ou du répondant de l'élève. Dans le cas d'une garde partagée, c'est le lieu où l'élève habite la majorité du temps.

Transport exclusif (autobus jaunes) :

Transport effectué par des autobus affectés au transport des élèves.
Transport intégré : transport effectué par un organisme public en transport en commun (STO).

Transport par berline :

Transport effectué par des véhicules automobiles ou de type fourgonnette.

Questions et réponses

Où dois-je m'adresser pour obtenir le transport scolaire?

Toute demande de transport ou toute demande de renseignements doit s'effectuer à l'école de fréquentation de l'enfant.

Qui a droit au transport?

L'admissibilité d'un élève au transport scolaire est déterminée en fonction de la distance de marche entre sa résidence et l'école. Consultez la [Politique en transport scolaire](#) et les [Règles d'organisation du transport scolaire](#) du CSSPO. Pendant la pandémie, les règles d'admissibilité au transport pourraient être modifiées en raison des mesures de distanciation à respecter.

Avec qui dois-je communiquer pour un changement d'adresse?

Le changement d'adresse doit être indiqué à l'école de fréquentation de l'élève. Un délai de 5 jours ouvrables est habituellement requis pour assigner à l'élève le service de transport scolaire.

Comment mon enfant sera-t-il transporté?

Au secondaire, presque tous les élèves du secteur urbain sont desservis par le service du transport de la Société de transport de l'Outaouais (STO). Votre enfant aura droit à un laissez-passer mensuel, valide pour tout le réseau du lundi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 00, les jours de classe. Pour les autres élèves du secondaire et pour tous les élèves du primaire admissibles, le transport scolaire est assuré par un véhicule scolaire approuvé.



Comment serons-nous informés concernant l'obtention du transport?

Vers la troisième semaine du mois d'août, les parents reçoivent par courriel les renseignements concernant le lieu et l'heure d'embarquement ainsi que le numéro de parcours. Pour les élèves qui utilisent le transport en commun, les renseignements relatifs aux parcours de la STO seront fournis lors de la période d'inscription en août à l'école secondaire. Ces renseignements se retrouvent aussi sur le site Web de la STO dans la section « Services » sous l'onglet « [Parcours spéciaux pour les écoles secondaires](#) ».

Qu'est-ce qu'un accommodement?

Le Centre de services scolaire peut accorder les places disponibles dans un autobus à des élèves non admissibles au transport scolaire. Ce service doit être considéré comme un privilège annuel et, de ce fait, il se termine à la fin de l'année scolaire. Cette mesure est assujettie à certaines conditions et vous devrez déboursier un montant d'argent. Les demandes sont traitées entre le 15 septembre et le 15 octobre de l'année scolaire courante et le service débute après cette période. Les demandes doivent être adressées à l'école de fréquentation de l'élève.

Les règles de sécurité pour qui?

Voyager en autobus peut comporter des risques; il est donc important d'adopter des comportements sécuritaires à bord. Vous avez le devoir de rappeler ces comportements attendus à vos enfants.



**Prépare ta rentrée
et prévois tes déplacements
avec la STO!**



Questions/Réponses

Précisions

Le conducteur n'a pas à klaxonner pour annoncer son arrivée, sortir frapper à votre porte, sonner à votre appartement ou vérifier par les fenêtres de votre domicile afin de voir s'il y a du mouvement ou de la lumière.

Les élèves doivent être prêts à leur point d'embarquement et visibles à l'extérieur de la résidence. Le conducteur continuera son parcours s'il n'y a aucun élève visible. Lors du retour à la maison, s'il n'y a personne pour accueillir l'élève de niveau préscolaire ou d'une classe spécialisée, celui-ci sera retourné à l'école. Ces règles s'appliquent à tous ces élèves sans exception.

Pour toutes questions ou plaintes sur le transport scolaire, adressez-vous d'abord à l'école de votre enfant.



Comportements attendus à bord des autobus scolaires

1. L'élève doit s'asseoir dans le siège désigné et rester assis calmement tout au long du trajet.
2. L'élève doit avoir une conduite convenable (par exemple, bras et tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps, ne rien lancer, etc.) et utiliser un langage approprié en tout temps.
3. Il est interdit de manger, boire, fumer ou « vapoter » dans le transport scolaire.
4. L'élève ne peut rien mettre dans l'allée de l'autobus. Les objets doivent être rangés dans le sac de l'élève ou gardés sur lui ou sous la banquette.
5. L'élève doit attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
6. Pour des raisons de sécurité, seuls les bagages à main sont permis dans l'autobus. Un bagage à main est un « effet de grosseur et de poids raisonnable qui ne présente aucun danger particulier en cas d'accident et qui se transporte à l'aide d'une seule main ».
7. L'élève responsable d'un dommage causé à un autobus devra en assumer le coût. Cette obligation incombe à la répondante ou au répondant de l'élève, si celui-ci est mineur.
8. Le conducteur est responsable de la discipline dans l'autobus. Chaque élève doit le respecter.

Tout élève ne se conformant pas à ces règles pourra être suspendu du transport scolaire dès que le répondant aura été avisé.

Suspension d'un élève du transport scolaire

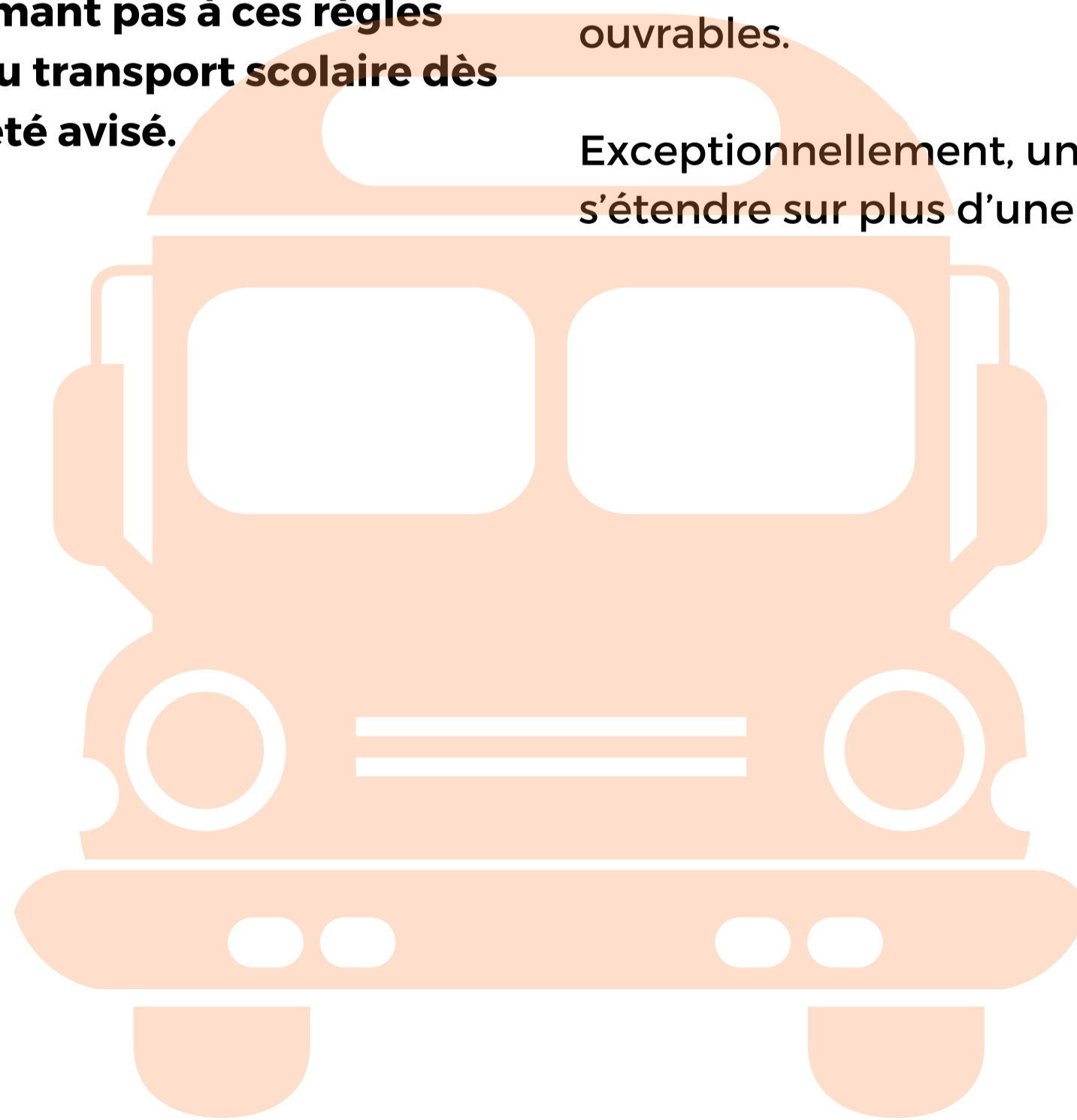
Tout élève qui contrevient aux règles de conduite du transport ou qui, par son comportement, met en cause sa sécurité ou celle des autres élèves est passible de suspension du transport. Dans un tel cas, la procédure suivante s'applique :

- **Transport exclusif ou par berline** - le propriétaire de l'entreprise ou le conducteur présente le cas à la direction de l'école concernée qui convient, s'il y a lieu, d'une suspension pour une période n'excédant pas cinq jours ouvrables.
- **Transport intégré (STO)** - le conducteur confisque le laissez-passer et en avise immédiatement son supérieur. Celui-ci présente le cas à la direction de l'école. Les deux parties conviennent d'une période de suspension n'excédant pas cinq jours ouvrables.

Le répondant est immédiatement informé de la sanction émise par la direction de l'école.

Selon la gravité des gestes reprochés à l'élève, si ce dernier persiste dans son indiscipline, la direction générale peut suspendre ledit élève du transport pour une période excédant cinq jours ouvrables.

Exceptionnellement, une telle suspension peut s'étendre sur plus d'une année scolaire.





Pour de l'information
sur l'un de nos cinq centres :

819 771-2503

www.ceapo.cspo.qc.ca

NOS SERVICES DE FORMATION :

Francisation

.....
Formation générale en alphabétisation, au
présecondaire et au secondaire (de 1 à 5)

.....
Formation en intégration socio-professionnelle avec
le SITO (personnes immigrantes)

.....
Formation dans les milieux communautaires

.....
Concomitance formation générale aux adultes et
formation professionnelle

.....
Formation en milieu carcéral



Éducation des adultes

Nos centres :

Centre l'Arrimage (secteur Aylmer)
450, rue Le Guerrier
Gatineau (Québec) J9H 7J1

Centre La Génération (secteur Hull)
35, rue Davies
Gatineau (Québec) J8Y 4S8

Centre La Pêche (secteur La Pêche)
5A, rue Principale Ouest
La Pêche (Québec) JOX 2W0

Centre Saint-Raymond (secteur Hull)
30, boulevard Saint-Raymond
Gatineau (Québec) J8Y 1R6

Centre Lucien-Brault (secteur Hull)
101, rue Saint-Jean-Bosco
Gatineau (Québec) J8Y 3G5

Le **SARCA** du **CÉAPO**

Service d'accueil, de référence,
de conseil et d'accompagnement

819 776-4319 poste 1
www.cspo.qc.ca

Programmes offerts* :

Information scolaire

.....
Service d'orientation

.....
Bilan scolaire

.....
Information pour différents tests :
TDG, TENS, GED et Prior Learning

.....
Conseils et accompagnement par une équipe
professionnelle en fonction de vos projets de retour aux
études ou de qualification pour le marché du travail

* Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant
d'inscriptions pour démarrer un groupe.

Formation professionnelle



ÉCOLE DES
MÉTIERS
SPÉCIALISÉS
ASTICOU

249, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (secteur Hull)

819 771-0863, poste 862703
ecolemetiersasticou.cspo.qc.ca

Programmes offerts* :

- Briquetage-maçonnerie
- Carrelage
- Carrosserie
- Charpenterie-menuiserie
- Électricité
- Électromécanique de systèmes automatisés
- Installation et réparation d'équipement de télécommunication
- Mécanique automobile
- Mécanique de véhicules lourds routiers
- Plomberie et chauffage
- Soudage-montage
- Techniques d'usinage



Centre de formation professionnelle
Vision-Avenir

30, boul. St-Raymond
Gatineau (secteur Hull)

819 771-7620, poste 860700
visionavenir.cspo.qc.ca

Programmes offerts* :

- Assistance à la personne en établissement et à domicile
- Assistance dentaire
- Comptabilité
- Santé, assistance et soins infirmiers
- Secrétariat

* Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer un groupe.





Regroupement des services aux entreprises et de la formation continue des centres de services scolaires francophones de l'Outaouais.

Nos services*

Découvrez comment votre expérience de travail acquise au fil des ans et toutes les compétences que vous avez développées pourraient vous être officiellement reconnues et valoir un diplôme!

819 776-4319, poste 893705
www.ceracfp.ca

Programmes offerts*

- Plus de 16 programmes de formation dans des secteurs d'activités très en demande
- Un grand nombre d'ateliers de perfectionnement
- Plusieurs formations en santé et sécurité au travail

Pour découvrir toutes nos formations, consultez notre site et notre page Facebook :

Reseautact.com



Information et inscription :
819 643-4285

* Les programmes sont offerts lorsqu'il y a un nombre suffisant d'inscriptions pour démarrer un groupe.

IMAGINE-TOI...

en formation professionnelle !

PLUS DE
40
FORMATIONS



6 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CFP Compétences Outaouais • CFP Pontiac • CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie
CFP Vallée-de-la-Gatineau • CFP Vision-Avenir • École des métiers spécialisés Asticou

VISITE NOTRE SITE imaginetoit.ca
POUR DÉCOUVRIR NOS FORMATIONS !



Service régional
formation professionnelle
Outaouais

TROUVE TON MÉTIER, TA PASSION !

Services de garde

Heures d'ouverture et coordonnées

Écoles	Services de garde	Téléphones	Heures d'ouverture	Heures de fermeture
École Euclide-Lanthier	Royaume des Mousquetaires	819 684-5341, poste 801791	7h00	17h45
École Côte-du-Nord	Arc-en-Ciel	819 771-9773, poste 2	7h00	18h00
École des Rapides-Deschênes	Les Trois Soleils	819 685-2635, poste 4	7h00	18h00
École internationale du Mont-Bleu	Les petits navigateurs	819 777-5921, poste 804791	7h00	17h45
École Jean-de-Brébeuf	Le Soleil	819 777-9353, poste 2	7h00	17h30
École internationale du Village	Internationale du Village	819 685-2611, poste 2	7h00	18h00
École du Lac-des-Fées	Du Lac Enchanté	819 777-6889, poste 2	7h00	17h30
École du Plateau	École du Plateau	819 772-2694, poste 2	7h00	18h00
École du Vieux-Verger	Du Vieux-Verger	819 684-0222, poste 2	7h00	18h00
École du Grand-Boisé	La Chanterelle	819 503-8807, poste 2	7h00	17h45
École Saint-Paul	Autour du monde	819 776-5557, poste 2	7h00	17h45
École des Trois-Portages	Les Monarques	819 682-2742, poste 2	7h00	18h00
École du Parc-de-la-Montagne	École du Parc-de-la-Montagne	819 771-8531, poste 2	7h00	17h30
École Saint-Jean-Bosco	Le Cube magique	819 777-8662, poste 816791	7h00	17h45
École Notre-Dame	La Grande aventure	819 777-2818, poste 817791	7h00	17h30
École du Dôme	Les Joyeux Moussaillons	819 595-5125, poste 2	7h00	17h45
École Saint-Rédempteur	L'Île enchantée	819 771-8478, poste 819791	7h00	17h30
École au Cœur-des-Collines	Le Tourbillon	819 503-8809, poste 2	6h30	18h00
École du Marais	Uni-Vert	819 682-9130, poste 826791	7h00	17h30
École de la Vallée-des-Voyageurs	La Grenouillère - Notre-Dame-de-la-Joie La Grenouillère - Sainte-Marie	819 503-8808, poste 2 819 503-8808, poste 2	6h30 6h30	17h30 17h30
École des Deux-Ruisseaux		819 771-1472, poste 2	7h00	17h30
École des Tournesols	École des Tournesols	819 332-2004, poste 2	7h00	18h00
École de l'Amérique-Française		819 332-5994, poste 2	7h00	18h00
École des Cavaliers	Les joyeux cavaliers	819 332-2035, poste 2	7h00	18h00
École de la Forêt	École de la Forêt	819 503-8815, poste 2	7h00	18h00

**Tous nos établissements primaires ont un service de garde.
Certaines modalités s'appliquent pour l'inscription de votre enfant à ce service.**



Services de garde

Questions/Réponses

Quelles sont les heures du service de garde?

Tous les services de garde du CSSPO offrent ce service avant les classes, le midi et en fin de journée. L'horaire est déterminé par chaque conseil d'établissement.

Qui a droit au service de garde?

Tous les élèves d'une école primaire peuvent s'inscrire au service de garde. Ils doivent respecter les règles de fonctionnement déterminées par le conseil d'établissement.

Avec qui dois-je communiquer pour m'inscrire?

Vous devez communiquer avec la technicienne ou le technicien du service de garde ou la secrétaire de l'école fréquentée par votre enfant.

Quel est le ratio éducatrice/éducateur par groupe d'enfants?

Le ratio s'établit en moyenne à un éducateur ou une éducatrice pour 20 enfants. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, ce ratio pourrait être modifié.

Quels sont les coûts?

Jusqu'au 31 décembre 2020, des frais de 8,50 \$ par jour sont facturés aux parents (des frais de base par journée pédagogique s'appliquent aussi). Au 1er janvier 2021, le montant sera indexé par le gouvernement. Une contribution additionnelle établie en fonction des coûts réels supplémentaires occasionnés par une activité spéciale lors d'une journée pédagogique peut être demandée aux parents qui choisissent d'inscrire leur enfant.



Quel est le rôle du comité de parents du service de garde?

Lorsque des services de garde sont assurés et que des parents lui en font la demande, le conseil d'établissement forme un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde, du directeur de l'école ou de son représentant et de trois à cinq parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service. Ce comité peut faire au directeur de l'école, au conseil d'établissement et au centre de services scolaire ses recommandations à l'égard des services de garde, notamment sur les contributions financières exigées pour ces services – En vertu de l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Paiement de factures

Virage numérique

Un état de compte est envoyé par voie électronique aux parents. Prenez note que les paiements comptants ne sont plus acceptés dans les établissements du CSSPO. Seuls les paiements Interac et électroniques sont permis.



À ne pas manquer!

Activités, projets, événements

Les élèves des établissements du CSSPO ont l'opportunité de participer à de nombreuses activités et de s'engager dans divers projets tout au long de l'année. Grâce aux initiatives du personnel engagé, les élèves sont appelés à se surpasser et développent de belles compétences qui contribuent à leur réussite.

Un aperçu :

- Concerts de musique
- Journées de la persévérance scolaire
- Carnavals d'hiver
- Foire des métiers
- Journées de la culture
- Plume étudiante Outaouais
- Activités culinaires
- Forum des adultes
- Activités et compétitions sportives
- Expo-sciences
- Soirée reconnaissance des bénévoles
- Défi OSEntreprendre
- Expositions et vernissages
- Pièces de théâtre
- Forces AVENIR



Suivez nos événements, activités et projets sur notre site Web et notre page Facebook!



Portes ouvertes et examens d'admission au secondaire

Écoles	Adresses	Portes ouvertes	Examens d'admission
 <p>École secondaire des Lacs</p>	<p>32, chemin Passe-Partout, La Pêche (Québec) J0X 2W0 819-503-8810 www.deslacs.cspo.qc.ca</p>	<p>30 septembre 2020 18h30 à 20h30</p>	<p>Aucun examen d'admission</p>
 <p>École secondaire Grande-Rivière</p>	<p>100, rue Broad, Gatineau (Québec) J9H 6A9 819-682-8222 www.esgr.cspo.qc.ca</p>	<p>17 octobre 2020 10h00 à 12h00</p>	<p>Aucun examen d'admission pour le programme d'éducation intermédiaire (PEI)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères d'admission
 <p>École secondaire Mont-Bleu</p>	<p>241-A, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Y 6L2 819-771-7131 www.mont-bleu.cspo.qc.ca</p>	<p>17 octobre 2020 13h00 à 15h00</p>	<p>Aucun examen d'admission</p>
 <p>École secondaire de l'Île</p>	<p>255, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T4 819-771-6126 www.ile.cspo.qc.ca</p>	<p>Portes ouvertes 21 octobre 2020 18h30 à 20h30</p> <p>Soirée d'information pour le programme d'éducation intermédiaire (PEI) 28 octobre 2020 19h00 à 20h00</p>	<p>Aucun examen d'admission</p>



Des parents engagés

« *Je désire m'impliquer...
...parce que j'ai à cœur l'éducation!* »

Les parents sont fortement invités à s'engager sur la voie de la réussite en accompagnant leurs enfants tout au cours de leur parcours scolaire. Des comités font appel à la participation des parents et sollicitent leur expertise, afin que le CSSPO puisse connaître les opinions et attentes des parents.

Informez-vous auprès de votre établissement si vous désirez vous engager et faire entendre votre voix!

Le conseil d'établissement (CÉ)

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), chaque établissement possède son CÉ. Un CÉ est un organisme réunissant des parents, des membres du personnel, des élèves (au 2e cycle du secondaire) et des représentants de la communauté. Dans le cas des centres, y siègent également des représentants de groupes socioéconomiques et sociocommunautaires et des représentants d'entreprises.

Les membres du CÉ assument diverses fonctions décisionnelles se rapportant à la vie de l'école. Ils participent au développement d'un projet éducatif commun, conçu et développé pour être à l'image de la réalité, des besoins et des défis de chaque établissement en particulier pour assurer la réussite des élèves.

Le CÉ a un rôle prépondérant à jouer dans la vie de l'établissement. La LIP prend soin de préciser que toute décision du CÉ doit être prise dans l'intérêt des élèves. Le CÉ adopte le projet éducatif et le budget annuel de l'école, voit à l'utilisation adéquate des locaux, approuve les plans d'utilisation des locaux, les modalités de la mise en œuvre de certains programmes, le plan de réussite, les règles de conduite et les mesures de sécurité, etc. Son rôle consultatif, tant auprès du CSSPO que de l'établissement, est important.

Les membres siègent aux séances du CÉ selon le calendrier établi par l'établissement. Ces séances sont publiques et tout parent désireux peut y assister. Pour connaître le calendrier de ces rencontres, communiquez avec la direction de votre établissement.

L'organisme de participation des parents (OPP)

« L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. » (Art. 96.2 LIP)

Il « peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent. » (Art. 96.3 LIP)



Le comité de parents

Le comité de parents réunit un représentant du CÉ de chaque école (primaire et secondaire), élu par l'assemblée des parents, de même qu'un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (LIP, art. 189). Le comité de parents est un lieu où :

- sont représentés les intérêts, les attentes et les besoins des parents auprès du centre de services scolaire;
- des avis sont données sur toute question et sur tout sujet propre à améliorer le fonctionnement du centre de services scolaire;
- se développe la participation parentale en éducation.

Les membres de ce comité sont le lien entre le Centre de services scolaire et l'école. Ils transmettent les besoins exprimés par le milieu scolaire et servent de courroie de transmission

quant aux décisions et activités du CSSPO. Ils peuvent émettre des recommandations. Dès le 15 octobre 2020, cinq parents seront désignés parmi les membres du comité de parents pour être membres du conseil d'administration du CSSPO.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Des services spécifiques sont offerts aux élèves éprouvant des difficultés. Un comité est formé afin d'émettre un avis sur la politique d'organisation des services éducatifs destinés à ces élèves et sur l'affectation des ressources financières. Des membres du comité de parents sont nommés pour y siéger. Cette structure consultative formelle représente un excellent moyen pour les parents de partager leurs préoccupations lorsqu'ils doivent faire face à un enfant éprouvant un handicap ou des difficultés d'apprentissage.



Assemblées annuelles

Établissements	Dates	Heures
ÉCOLES PRIMAIRES		
École Euclide-Lanthier	10 septembre 2020	20h00
École Côte-du-Nord	9 septembre 2020	19h00
École des Rapides-Deschênes	3 septembre 2020	19h00 - Imm. Notre-Dame
École internationale du Mont-Bleu	9 septembre 2020	19h00
École Jean-de-Brébeuf	9 septembre 2020	18h30
École internationale du Village	9 septembre 2020	18h30 - Imm. Limoges
École du Lac-des-Fées	17 septembre 2020	18h45
École du Plateau	10 septembre 2020	19h00 - Centre communautaire
École du Vieux-Verger	3 septembre 2020	19h00
École du Grand-Boisé	9 septembre 2020	18h30
École Saint-Paul	10 septembre 2020	19h00
École des Trois-Portages	8 septembre 2020	19h00
École du Parc-de-la-Montagne	10 septembre 2020	19h45
École Saint-Jean-Bosco	9 septembre 2020	19h00
École Notre-Dame	3 septembre 2020	19h00
École du Dôme	3 septembre 2020	18h30
École Saint-Rédempteur	10 septembre 2020	19h00
École au Cœur-des-Collines	10 septembre 2020	19h30 - Imm. La Pêche
École du Marais	10 septembre 2020	18h30
École de la Vallée-des-Voyageurs	8 septembre 2020	18h30 - Imm. NDJ
École des Deux-Ruisseaux	8 septembre 2020	18h30
École des Tournesols	15 septembre 2020	18h30 - Imm. Petite-Ourse
École de l'Amérique-Française	15 septembre 2020	19h00
École des Cavaliers	17 septembre 2020	19h30
École de la Forêt	10 septembre 2020	19h00
ÉCOLES SECONDAIRES		
École secondaire des Lacs	14 septembre 2020	18h30
École secondaire Grande-Rivière	9 septembre 2020	18h30
École secondaire Mont-Bleu	9 septembre 2020	18h30
École secondaire de l'Île	8 septembre 2020	19h00



Gestion de l'information

Demande d'accès à des documents

Le Service du secrétariat général traite les demandes d'accès aux documents détenus par le CSSPO, et ce, conformément à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (L.R.Q., c. A-2.1).

Une demande d'accès peut être faite sur papier libre ou en utilisant le [formulaire PDF](#) disponible sur le site Web du CSSPO. Si la demande d'accès concerne des renseignements personnels, elle doit être acheminée en joignant une copie d'une carte d'identité avec photo et signature, tel que le permis de conduire et la carte d'assurance-maladie, à l'attention de la secrétaire générale, Mme Caroline Sauvé :

Par télécopieur :

819-771-6964

Par courriel :

demandeaccesinformation@cspo.qc.ca

Pour des renseignements additionnels, vous pouvez écrire ou téléphoner au **819-771-4548 poste 850700**.

Renseignements personnels

Tous les renseignements concernant les élèves et le personnel du CSSPO sont confidentiels, à moins d'un consentement de la personne visée. Cependant, certains renseignements concernant les employés ont un caractère public en vertu de la loi, tels la fonction, le lieu de travail, l'échelle de traitement ou le salaire.

Service des plaintes

Au CSSPO, le service à la clientèle est important, c'est pourquoi le Service du secrétariat général recherche la rétroaction quant à la qualité des services dispensés dans ses établissements.

Le traitement des plaintes se fait en vertu du processus établi dans le [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents \(04-10-10\)](#).

En cas d'insatisfaction ou de différend, le plaignant est invité à communiquer directement avec la personne visée par l'insatisfaction ou le différend pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver une solution. Si, après discussion, l'insatisfaction persiste, le plaignant s'adresse à la direction d'établissement ou du service concerné pour exposer son point de vue et tenter de trouver une solution.

Si la réponse donnée demeure insatisfaisante, le plaignant poursuit sa plainte auprès du Service du secrétariat général du CSSPO qui vérifiera d'abord si les étapes précédentes ont été accomplies. Si c'est le cas, les personnes concernées sont rencontrées afin de trouver une solution satisfaisante pour les parties impliquées.

Si aucune solution n'est possible, le dossier est transmis à la direction générale qui rend une décision écrite et la transmet à toutes les parties. S'il persiste une insatisfaction, le plaignant peut s'adresser au [protecteur de l'élève](#).



Actes répréhensibles

Depuis mai 2017, la [Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics \(LFDAROP\)](#) a créé l'obligation aux organismes qui y sont soumis, notamment les centres de services scolaires, de prendre les mesures pour favoriser la divulgation, par les employés, d'actes répréhensibles à l'égard de leur organisme.

Pour s'acquitter de ses obligations, le CSSPO a établi une procédure de divulgation d'actes répréhensibles et a désigné la secrétaire générale comme responsable du suivi des divulgations au sein du Centre de services scolaire.

Ainsi, si vous désirez dénoncer un acte commis par un membre du personnel du CSSPO ou si vous détenez des informations permettant de croire qu'un tel acte a été commis ou le sera prochainement, vous pouvez choisir de faire une divulgation auprès de la [secrétaire générale](#) ou encore auprès du [protecteur du citoyen](#). Les personnes désirant dénoncer un acte sont protégées contre toute forme de représailles par le régime de protection prévu dans la *Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Sécurité de l'information

Depuis le 31 mai 2018, la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement \(LGGR\)](#) (RLRQ, chap. G-1.03) et la [Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale \(DSIG\)](#), directive du Secrétariat du Conseil du trésor, ont créé l'obligation aux organismes qui y sont soumis, notamment les centres de services scolaires, de désigner un responsable de la sécurité de l'information et un Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents.

Pour s'acquitter de ses obligations, le CSSPO a désigné la secrétaire générale comme responsable de la gestion de la sécurité de l'information et la direction du Service des ressources informatiques comme Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents au sein du Centre de services scolaire.

Traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de bien ou de qualification d'entreprises

Conformément à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C65.1 (LCOP), les organismes publics visés par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, RLRQ, c. A-33.2.1 ont, depuis le 25 mai 2019, l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes contractuelles.

Afin de préserver les droits de recours des personnes plaignantes, toute plainte contractuelle doit être transmise à la personne nommée Responsable de l'application des règles contractuelles à l'adresse suivante : contratspublics.plaintes@cspo.qc.ca.



Les écoles et les centres

Pour en apprendre davantage sur nos écoles et nos centres, consultez leur site Web respectif en cliquant sur le nom de l'établissement :

ÉCOLES PRIMAIRES

[École Euclide-Lanthier](#)

[École Côte-du-Nord](#)

[École des Rapides-Deschênes](#)

- Immeuble Arc-en-ciel
- Immeuble Notre-Dame
- Immeuble Saint-Médard

[École internationale du Mont-Bleu](#)

[École Jean-de-Brébeuf](#)

[École internationale du Village](#)

- Immeuble Limoges
- Immeuble Saint-Paul

[École du Lac-des-Fées](#)

- Immeuble Mgr-Lucien-Beaudoin

[École du Plateau](#)

[École du Vieux-Verger](#)

[École du Grand-Boisé](#)

[École Saint-Paul](#)

[École des Trois-Portages](#)

[École du Parc-de-la-Montagne](#)

[École Saint-Jean-Bosco](#)

[École Notre-Dame](#)

[École du Dôme](#)

[École Saint-Rédempteur](#)

[École au Cœur-des-Collines](#)

- Immeuble La Pêche
- Immeuble Sainte-Cécile

[École du Marais](#)

[École de la Vallée-des-Voyageurs](#)

- Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie
- Immeuble Sainte-Marie

[École des Deux-Ruisseaux](#)

[École des Tournesols](#)

- Immeuble de la Petite-Ourse

[École de l'Amérique-Française](#)

[École des Cavaliers](#)

[École de la Forêt](#)

ÉCOLES SECONDAIRES

[École secondaire de l'Île](#)

[École secondaire des Lacs](#)

[École secondaire Grande-Rivière](#)

[École secondaire Mont-Bleu](#)

ÉDUCATION DES ADULTES

[Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais](#)

- Centre l'Arrimage
- Centre La Génération
- Centre La Pêche
- Centre Saint-Raymond
- Centre Lucien-Brault

FORMATION PROFESSIONNELLE

[Centre de formation professionnelle Vision-Avenir](#)

[École des métiers spécialisés Asticou](#)



Calendriers scolaires



Les calendriers scolaires pour le préscolaire, primaire, secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle sont tous disponibles sur le site Web du CSSPO. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour accéder au calendrier désiré :



[CALENDRIERS SCOLAIRES 2020-2021](#)



BONNE ANNÉE SCOLAIRE !